

Bruxelles, le 22 juin 2015
(OR. en)

10203/15

CODIF 78
ECO 79
INST 213
MI 412
PARLNAT 67

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
Objet:	Proposition de règlement du Conseil portant modalités d'application de l'article 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (texte codifié) Adoption de l'acte non législatif (NLE)

1. Le 28 août 2014, la Commission a présenté au Conseil la proposition en objet¹, fondée sur l'article 109 du TFUE.
2. Le groupe consultatif des services juridiques a rendu son avis le 23 octobre 2014².
3. Le Parlement européen a été consulté sur cette proposition et a adopté une résolution approuvant la proposition telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques figurant dans l'avis visé au point 2.
4. Le groupe "Codification législative" du Conseil a examiné la proposition lors de sa réunion du 4 décembre 2014. Le texte figurant dans le document 8284/15 INIT reflète l'accord intervenu au sein de ce groupe, après révision par les juristes-linguistes.

¹ COM (2014) 534 final.

² ST 14905/14.

5. Le Comité des représentants permanents est par conséquent invité à confirmer son accord et à suggérer que le Conseil adopte, en point "A" lors d'une prochaine session, le règlement dont le texte figure dans le document 8284/15 INIT.
 6. Une fois signé par le président du Conseil, le règlement sera publié au Journal officiel de l'Union européenne.
-